



## La dominante option "Reprise, création et management des entreprises agricoles" (Semestres 4, 5 et 6)

La dominante option (ou spécialisation) est la seconde partie du cursus ; elle vise à donner à l'apprenti ingénieur les compétences qu'exigent la reprise, la création, le développement et la gestion d'une entreprise à haut niveau de capital. C'est donc la phase de spécialisation progressive de l'ingénieur et de l'acquisition de sa capacité d'expertise dans un domaine plus restreint en vue de son insertion professionnelle immédiate (premier emploi visé à la sortie de l'école).

La dominante option est "appliquée" au secteur des fruits et légumes et concerne donc les entreprises maraîchères et fruitières.

Cette dominante-option comprend deux parties :

- une première partie (semestre 4) comportant des apports méthodologiques et de connaissances directement liés au secteur productif concerné.
- une seconde partie centrée sur les compétences visées et sur le projet de l'apprenti, qui est entièrement réalisée en alternance (semestres 5 et 6).

### ➤ Le semestre 4

Le semestre 4 marque la transition entre le tronc commun "généraliste" et la spécialisation dans un domaine plus restreint. Il doit permettre aux apprentis d'appréhender les systèmes complexes (filiale) selon une approche pluridisciplinaire. C'est également le moment privilégié de l'ouverture : ouverture sur des questions fondamentales de société (développement durable) et sur l'international (mission à l'étranger).

Les 3 derniers semestres sont basés sur la finalisation du projet professionnel de chaque apprenti. En fonction de sa situation et du projet qui le concerne, un projet de travail de fin de formation, ainsi qu'un projet de mémoire de fin d'étude sont élaborés dès le semestre 4.

### ➤ Les semestres 5 et 6

Deux objectifs sont suivis en parallèle pendant la durée de l'option :

- approfondir les savoirs acquis pendant les 2 premières années en terme de :
  - connaissances en gestion d'entreprise,
  - méthodes de travail : analyse des problèmes, collecte et traitement des informations, synthèse et communication de résultats.
- mettre en œuvre des méthodes et outils de management en fonction de la situation de chaque apprenti :
  - agir dans le cadre du projet professionnel et garantir ainsi la poursuite d'activité dans le milieu professionnel,
  - appliquer les méthodes et connaissances acquises.

C'est au cours des semestres 5 et 6 que les apprentis doivent construire leur projet dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle cette dernière année de formation se déroule totalement en alternance au rythme de trois semaines par mois environ dans l'entreprise au cours du S 5 et une semaine tous les deux mois à l'école au cours du S 6.

Les sessions de regroupement sont consacrées à l'approfondissement des connaissances à partir des expériences vécues dans l'entreprise et à l'accompagnement méthodologique des projets.